

# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIRÖE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: MAROC 2. Date: 5/10/1992 3. Numéro de référence: 114001  
(à remplir par le responsable de la base de données)

## 4. Nom et adresse du compilateur:

Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols.

5. Nom de la zone humide: Merja Zerga

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar: 1980, 20-06

7. Coordonnées géographiques: 34° 50' N 6° 20' W

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

A 80 Km au Sud de Kénitra et 40 Km au nord de Larache

9. Superficie: (hectares)

7000

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

G I

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale)

Altitude mini : 0 m

Altitude max: 74 m

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

La merja Zerga est un site inscrit comme zone humide d'importance internationale par la convention de Ramsar. Elle abrite entre 45 et 55% d'anatidés hivernant au Maroc.

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

La merja Zerga appartient au bassin du Gharb situé entre deux grands ensembles structuraux la Meseta et le Rif. Elle constitue un milieu sédimentaire actuel occupant une dépression (formations villafranchiennes) dont l'axe est jalonné par l'oued Drader.

Elle est située dans l'étage méditerranéen subhumide à hiver tempéré avec influences océaniques (t° : 32°C, pluviosité : 650 mm  
t° : 6 ° C

La lagune est alimentée par deux cours d'eau douce permanents : Oued Drader et le Canal de Nador. Elle est séparée de l'océan par un ancien système dunaire et communiqué avec l'Océan au niveau du centre dit Moulay Bouselham.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

Deux types d'habitats:

a- type marais à eau saumâtre plus vaseuse avec les espèces de poissons suivantes : mulot, anguille et loup, et 100 espèces d'oiseaux totalisant 100 à 200.000 oiseaux hivernants (canards et sarcelles).

b- type marécage: la végétation rencontrée est composée des phragmites (sp), salicorne juncs etc....

La faune est constituée de vanneaux huppés, courlis, échasse blanche, barges, herons garde boeufs....

## 15. Régime foncier et propriété:

(a) du site      Domaine public + Domaine forestier

(b) des zones environnantes      Terrains collectifs + terrains privés.

## 16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

Gestion entreprise par la Service Forestier de Kénitra.

## 17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

Nécessité de doter le site d'un plan de gestion

## 18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

(a) sur le site

pêche à la barque

(b) aux alentours/dans le bassin versant

Agriculture traditionnelle et peu mécanisée, et parcours.

## 19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site : Un système de surveillance de l'état des zones humides littorales a été installé au niveau des services provinciaux jusqu'à présent, il n'y a pas eu de modifications perceptibles. L'autoroute reliant Casablanca - Tanger passe à côté du site, mais elle n'a pas d'effet négatif sur celui-ci

(b) aux alentours / dans le bassin versant

La localité de Moulay Bouselham au nord du site connaît une activité de tourisme estival très intense.

---

**20. Valeurs hydrologiques et physiques:** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

La lugune communique avec l'océan au niveau de Moulay Bouselham et est alimentée par l'Oued Drader et le canal de Nador. La profondeur maximale par rapport au niveau moyen de la mer est de 4,5 mètres et celle minimale de 0,5 m.

---

**21. Valeurs sociales et culturelles:** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

La population de la réserve est constituée de pêcheurs et agriculteurs traditionnels. L'activité pastorale est également entreprise.

---

**22. Faune remarquable:** (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

Le hibou des marais africains, foulouque à crête, courlis à bec grête, sarcelle marbrée, Sterné caspienne, Sterne royale, Spatule blanche.

---

**23. Flore remarquable:** (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

**24. Recherche et équipements scientifiques:** (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Les recherches en rapport avec les objectifs de la réserve sont entreprises par la Direction des Eaux et Forêts, l'Ecole Forestière d'Ingénieurs, l'Institut Agronomique, l'Institut Scientifique et la Faculté des Sciences. Ces établissements sont tous situés à Rabat.

**25. Education et information:** (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Des groupes scolaires et amateurs de la nature sont accueillis par le Forestier responsable de la gestion du site qui offre aux visiteurs d'amples informations sur la faune notamment les oiseaux.

**26. Récréation et tourisme:** (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

Le site connaît une activité importante du tourisme estival.

**27. Organisme de gestion:** (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

MAROC - MARA

**28. Juridiction:** (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

**29. Références bibliographiques:** (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

BADOUR N° (1987): Contribution à l'étude, physico-chimique de la lagune de Moulay Bouselham. IAV Hassan II Rabat (mémoire de 3<sup>e</sup> cycle)

BEAUBRUN p.c (1976): La lagune de Moulay Bouselham. Etude hydrodynamique et sédimentologie. Bull. Instit. Scienti. Rabat 22 p.

BIDET J.C CARRUESCO C. GENSOUS B.C (1977): Un milieu sédimentaire actuel : La lagune de Moulay Bouselham. Bull. Inst. Ceol. Bassin d'Aquitaine (Bordeaux), 22p 189-230.

**30. Raisons de l'inscription:** (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

1 (a) e (c) 3 (a) 3 (c)

**31. Carte du site** (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)

File Note: **Each Moroccan Ramsar Site**

In a conversation today (12/01/2000) Dwight Peck (in consultation with Anada Teiga) and I adopted the following provisional areas for the following Moroccan Ramsar Sites (based on the research of Dineke Beintema and Dwight Peck):

1MA001	Merja Zerga	<u>7,000</u> ha	[RDB and RL change from 3,500 ha]
1MA002	Merja Sidi Boughaba	<u>600</u> ha	[RDB and RL changes from 650 and 200 ha, respectively]
1MA003	Lac d'Afennourir	<u>250</u> ha	[RL change from 200 ha]
1MA004	Baie de Khnifiss	6,500 ha	[no change]

---

Scott Frazier  
12/01/2000